

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON
Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres		l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	9	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

06 mars 2024

Étaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Étaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-08 : PRISE DE COMPETENCE ABATTOIR PAR LA CCHPB

Exposé :

Le 14 décembre 2023, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la prise de compétence Abattoir (annexe 5 : délibération « 6-0 Construction de l'abattoir du Faou et prise de compétence facultative » et statuts de la CCHPB modifiés).

Il est demandé aux communes du Haut Pays Bigouden de délibérer dans leurs conseils municipaux respectifs, avant le 14 mars 2024.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de voter favorablement à la prise de compétence « abattoir » par la Communauté de Commune du Haut Pays Bigouden.

Décision : : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote favorablement à la prise de compétence « abattoir » par la Communauté de Commune du Haut Pays Bigouden ;**
- **Valide la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigoudens.**

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

